



DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXECUTIF
A SA QUARANTE-SIXIEME SESSION

Bali (Indonésie), 1er octobre 1993

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. Ordre du jour de la session	2
2. Liste des décisions	4
3. Décisions prises par le Conseil	6
4. Liste de participants	20

1. Ordre du jour de la session

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation depuis la quarante-cinquième session
3. Composition de l'Organisation
 - a) Demandes d'admission à la qualité de Membre
 - b) Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts
 - c) Demandes de suspension des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts
4. Programme général de travail pour la période 1992-1993
5. Questions administratives et financières
 - a) Rapport du Secrétaire général
 - b) Rapport du Comité du budget et des finances
6. Actualisation du montant du budget pour la période 1994-1995
7. Fixation des contributions des Membres au budget de l'Organisation pour la période 1994-1995
8. Avenir de l'Organisation et relations avec le système des Nations Unies ; évolution juridique et statutaire de l'Organisation
9. Membres affiliés
 - a) Rapport du Président
 - b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié

10. Candidatures aux postes de Commissaires aux comptes pour la période 1994-1995
11. Journée mondiale du tourisme : célébration en 1991 et 1992 et thèmes à proposer à l'Assemblée générale pour 1994-1995
12. Rapport du Conseil exécutif à l'Assemblée générale
13. Lieu et date de la quarante-septième session du Conseil
14. Approbation des projets de décisions de la quarante-sixième session du Conseil

3. Liste des décisions

<u>Nº de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
1(XLVI)	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	6
2(XLVI)	Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation depuis la quarante-cinquième session (point 2 de l'ordre du jour)	6
3(XLVI)	Composition de l'Organisation : a) Demandes d'admission à la qualité de Membre (point 3 a) de l'ordre du jour)	7
4(XLVI)	Composition de l'Organisation : b) Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts ; c) Demandes de suspension des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts (points 3 b) et c) de l'ordre du jour)	7
5(XLVI)	Programme général de travail pour la période 1992-1993 (point 4 de l'ordre du jour) .	9
6(XLVI)	Questions administratives et financières (point 5 de l'ordre du jour)	10
7(XLVI)	Actualisation du montant du budget pour la période 1994-1995 (point 6 de l'ordre du jour)	11
8(XLVI)	Fixation des contributions des Membres au budget de l'Organisation pour la période 1994-1995 (point 7 de l'ordre du jour)	12
9(XLVI)	Avenir de l'Organisation et relations avec le système des Nations Unies : évolution juridique et statutaire de l'Organisation (point 8 de l'ordre du jour)	13

<u>Nº de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
10(XLVI)	Membres affiliés : a) Rapport du Président (point 9 a) de l'ordre du jour)	14
11(XLVI)	Membres affiliés : b) Rapport du Sous- Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (point 9 b) de l'ordre du jour)	15
12(XLVI)	Candidatures aux postes de Commissaires aux comptes pour la période 1994-1995 (point 10 de l'ordre du jour)	17
13(XLVI)	Journée mondiale du tourisme : célébration en 1991 et 1992 et thèmes à proposer à l'Assemblée générale pour 1994-1995 (point 11 de l'ordre du jour)	17
14(XLVI)	Rapport du Conseil exécutif à l'Assemblée générale (point 12 de l'ordre du jour)	18
15(XLVI)	Lieu et date de la quarante-septième ses- sion du Conseil (point 13 de l'ordre du jour)	18
16(XLVI)	Motion de remerciements du Conseil au Président	18

3. Décisions prises par le Conseil

CE/DEC/1(XLVI)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(documents CE/46/1 prov. et CE/46/1 prov.annot.)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour de sa quarante-sixième session.

.....

CE/DEC/2(XLVI)

**Rapport du Secrétaire général sur les activités
de l'Organisation depuis la quarante-cinquième session**

Point 2 de l'ordre du jour
(document CE/46/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les activités
de l'Organisation depuis sa quarante-cinquième session,

Remercie le Secrétaire général.

.....

CE/DEC/3 (XLVI)

Composition de l'Organisation

a) Demandes d'admission à la qualité de Membre

Point 3 a) de l'ordre du jour
(documents A/10/6 a), A/10/6 a) Rev. et A/10/6 a) Add.1)

Le Conseil exécutif,

Eu égard aux dispositions des articles 5, 6 et 7 des Statuts et de l'article 50 du Règlement intérieur de l'Assemblée,

Prend acte avec satisfaction de l'information fournie par le Secrétaire général sur les demandes d'admission à la qualité de Membre de l'Organisation.

.....

CE/DEC/4 (XLVI)

Composition de l'Organisation

b) Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts

c) Demandes de suspension des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts

Points 3 b) et c) de l'ordre du jour
(documents A/10/6 b)c), A/10/6 b)c) Add.1 et A/10/6 b)c) Add.2)

Le Conseil exécutif,

Ayant noté que les dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts sont appliquées aux Membres énoncés dans le document A/10/6 b)c),

Ayant été informé des Membres qui jouissent de la suspension des dispositions de l'article 34 et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts,

1. Note avec satisfaction que les Membres effectifs EQUATEUR, LIBAN, JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE, PANAMA, REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE et VENEZUELA ont respecté les plans de paiement échelonnés de leurs arriérés de contributions, et

2. Décide de recommander à l'Assemblée générale de renouveler la période de suspension du paragraphe 13 à ces Membres qui respectent les plans de paiement convenus pour liquider leurs arriérés de contributions, ainsi qu'à l'IRAQ, compte tenu de la communication reçue de ce Membre ;

Etant saisi de l'information fournie concernant TOURCONSULT / INTERNATIONAL,

3. Décide d'appliquer à nouveau à ce Membre affilié les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement ;

Ayant pris note des communications reçues des Membres effectifs: CONGO et PEROU et des Membres affiliés : DA' SILVA TRAVEL SERVICES et PATRONATO PROVINCIAL DE TURISMO DE GRANADA, par lesquelles lesdits Membres demandent la suspension à leur endroit de l'application des dispositions du paragraphe 13,

Ayant dûment examiné ces requêtes et les raisons qui les ont motivées,

4. Décide de recommander à l'Assemblée générale d'accueillir favorablement les demandes de suspension de l'application des dispositions du paragraphe 13 au CONGO et au PEROU, ainsi qu'aux Membres affiliés : DA' SILVA TRAVEL SERVICES et PATRONATO PROVINCIAL DE TURISMO DE GRANADA ;

Ayant examiné les explications formulées par le CAMBODGE, le SOUDAN et le YEMEN au sujet de leurs arriérés de contribution,

5. Demande instamment à ces Membres de soumettre des plans de paiement au Secrétaire général au plus tard le mercredi 6 octobre 1993 ;
6. Convient que, dès lors que cette condition aura été remplie, il serait d'avis de recommander à l'Assemblée générale de suspendre l'application des dispositions de l'article 34 et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts, au CAMBODGE, au SOUDAN et au YEMEN ;

Ayant pris note de la liste des Membres actuellement passibles de suspension en vertu de l'article 34 des Statuts,

7. Constata que les Membres énoncés ci-après ont cumulé des retards de contribution égaux ou supérieurs à quatre exercices financiers et qu'ils pourraient en conséquence être passibles, d'ici un an, de la mesure de suspension prévue à l'article 34 des Statuts, conformément au paragraphe 1 b) de la résolution 217(VII) de l'Assemblée générale :

Membres effectifs :

BURKINA FASO
 HAITI
 OUGANDA
 REPUBLIQUE DOMINICAINE
 TCHAD

Membres affiliés :

AIR ZAIRE
 CENTRE INTERNATIONAL DE PREVENTION ET PROTECTION
 CONFEDERACION LATINOAMERICANA DE PRENSA TURISTICA
 HOTEL INVESTMENT BUREAU
 MONTENEGROTURIST
 PATRONATO REGIONAL DE TURISMO DE CANTABRIA
 SYRIAN ARAB COMPANY FOR HOTELS AND TOURISM
 UNIVERSIDAD INTERAMERICANA

Ayant examiné le plan de paiement soumis par le CAMEROUN,

8. Décide de recommander à l'Assemblée générale de ne pas appliquer au CAMEROUN, à partir du mois de janvier 1994, les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts.

.....

CE/DEC/5 (XLVI)

Programme général de travail pour la période 1992-1993

Point 4 de l'ordre du jour
 (documents A/10/10 a)b)c)d)e)f)
 A/10/10 a)b)c)d)e)f) Corr.1, A/10/10 e) Add.1,
 CE/46/4 Add.1 et CE/46/4 Add.2)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le programme général de travail de l'Organisation pour la période 1992-1993,

1. Note avec satisfaction les progrès enregistrés par la mise en oeuvre du programme de l'Organisation ;

Ayant également examiné les rapports soumis par le Comité de l'environnement (sixième réunion les 1 et 2 juin 1993) et par les Comités de la facilitation et de sécurité du tourisme (première réunion conjointe les 12 et 13 juillet 1993),

2. Remercie ces Comités pour leurs rapports, et
3. Approuve lesdits rapports ;

Ayant en outre examiné le projet de résolution soumis par le Secrétaire général, sur les formalités et l'information en matière sanitaire dans les voyages internationaux,

4. Décide de transmettre cette résolution à l'Assemblée générale pour approbation,

Rappelant sa décision 6(XLV),

Ayant été informé que la dixième réunion conjointe de la Commission de l'OMT pour l'Asie de l'Est et le Pacifique et de la Commission de l'OMT pour l'Asie du Sud, tenue le 1er octobre 1993, a recommandé que le Bureau régional d'appui pour la région de l'Asie et le Pacifique soit situé au Japon,

5. Décide de transmettre cette recommandation à l'Assemblée générale pour approbation.

.....

CE/DEC/6(XLVI)

Questions administratives et financières

Point 5 de l'ordre du jour
(documents CE/46/5 a), CE/46/5 a) Add.1, CE/46/5 a) Add.2,
CE/46/5 a) Add.3, CE/46/5 b) et A/10/11 a)b) Add.1)

Le Conseil exécutif,

Vu le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation, et

Ayant entendu les communications du Secrétariat et du Président du Comité du budget et des finances,

1. Manifeste sa préoccupation pour les retards pris par certains Membres pour le paiement de leur contribution pour 1993 ;
2. Exprime sa satisfaction devant le niveau considérable atteint par les recouvrements d'arriérés de contributions, et demande au Secrétaire général de poursuivre ses efforts dans ce domaine ;

Ayant examiné la demande d'annulation de la dette de 20.200.538 pesetas inscrite sous la rubrique "TVA Espagne", formulée par le Secrétaire général en vertu de l'article 13.4 du Règlement financier,

3. Approuve cette annulation de dette et demande au Secrétaire général de procéder aux régularisations comptables nécessaires ;

Eu égard de l'article 7.4 du Règlement financier,

4. Approuve les demandes formulées par le Ministère de la culture et de l'orientation islamique de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN et par le Ministère du tourisme et des parcs nationaux du GABON, de payer chaque année leur contribution au budget de l'Organisation, respectivement après le 21 mars et le 1er juin, dates de début de leurs exercices financiers respectifs.

.....
CE/DEC/7 (XLVI)

**Actualisation du montant du budget
pour la période 1994-1995**

Point 6 de l'ordre du jour
(documents CE/46/6 et CE/46/5 b))

Le Conseil exécutif,

Vu le document relatif à l'actualisation du montant du budget de l'Organisation pour la période 1994-1995, et la proposition du Secrétaire général de procéder à celle-ci sur la base de l'application du taux de change opérationnel moyen des Nations Unies de janvier à septembre 1993 (soit 123 pesetas pour 1 dollar),

Ayant pris acte du rapport du Comité du budget et des finances,

1. Approuve la révision des crédits, proposée par le Secrétaire général en fonction du taux de change opérationnel de 123 pesetas pour 1 dollar, et
 2. Recommande à l'Assemblée générale d'approuver le nouveau montant du budget, en tenant compte des crédits révisés, tels que soumis dans le document CE/46/6 (document A/10/12 Add.1 de l'Assemblée générale), à savoir : 8.442.000 dollars pour 1994 et 8.802.000 dollars pour 1995.
-

CE/DEC/8 (XLVI)

**Fixation des contributions des Membres au budget
de l'Organisation pour la période 1994-1995**

Point 7 de l'ordre du jour
(documents CE/46/7, CE/46/5 b) et A/10/13)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la fixation des contributions des Membres pour la prochaine période financière,

Ayant également examiné le rapport du Comité du budget et des finances en la matière,

Se fondant sur la résolution 263(VIII) et sur une ventilation prévisible des dépenses de la période 1994-1995, de 45 pour cent pour celles payées en dollars et de 55 pour cent pour celles payées en pesetas,

1. Décide de recommander à l'Assemblée générale que les recettes budgétaires pour 1994-1995, qui s'établiraient respectivement à 8.442.000 et à 8.802.000 dollars, soient financées par les contributions des Membres effectifs et associés à concurrence de 7.816.000 dollars pour 1994 et de 8.176.000 dollars pour 1995, et que la différence soit couverte par les contributions des Membres affiliés, les revenus des investissements et les recettes des ventes des publications ;
2. Décide également de recommander à l'Assemblée générale d'établir les contributions des Membres effectifs et associés en dollars et en pesetas, selon des pourcentages respectifs de 45 et 55, la partie à payer en pesetas étant calculée en utilisant le taux de change budgétaire, à savoir : 123 pesetas pour 1 dollar ;
3. Décide en outre de recommander à l'Assemblée générale l'application pour la période 1994-1995, de la formule révisée de fixation des contributions, en limitant l'augmentation de ces dernières à un maximum de 12,5 pour cent par an par rapport à 1993, et
4. Décide de recommander à l'Assemblée générale de fixer la contribution des Membres affiliés pour la période financière 1994-1995 à 1.500 dollars par an, dont 1.300 dollars destinés au budget de l'Organisation et 200 dollars au programme de travail des Membres affiliés.

.....

CE/DEC/9 (XLVI)

**Avenir de l'Organisation et relations avec le
système des Nations Unies ;
évolution juridique et statutaire de l'Organisation**

Point 8 de l'ordre du jour
(documents A/10/15 a), A/10/15 b), A/10/15 c),
A/10/15 a)c) Add.1, A/10/15 a)b)c) Add.2,
CE/46/8 et CE/46/8 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Rappelant la résolution 265(VIII) de l'Assemblée générale,

Rappelant également sa décision 12(XLV),

Ayant examiné les rapports du Groupe restreint de personnalités constitué à sa quarante-cinquième session pour étudier les implications institutionnelles, administratives et financières du rapport du Secrétaire général sur l'évolution juridique et statutaire de l'Organisation et entendu les représentants du Groupe restreint,

1. Félicite le Groupe restreint de personnalités pour la façon exemplaire dont il s'est consacré à sa tâche ;
2. Remercie chaleureusement les Présidents du Groupe restreint de personnalités, Melle Laurice Hlass et Mme Zahia Essakalli, pour leurs rapports ;
3. Approuve l'orientation générale des amendements proposés ;
4. Convient en particulier que l'OMT devrait conserver son statut d'organisation intergouvernementale, indépendante du système des Nations Unies, mais néanmoins en relation étroite avec lui ;

Conscient du besoin d'aider les gouvernements à prendre, lors de la dixième session de l'Assemblée générale, des décisions en pleine connaissance de cause sur ce sujet,

5. Prie le Secrétaire général de préparer un document complet indiquant, en regard du libellé original, tous les amendements qu'il est proposé d'apporter aux textes statutaires de l'Organisation ;
6. Charge le Secrétaire général de soumettre ce document à la Commission plénière de l'Assemblée générale d'ici au 6 octobre 1993 pour approbation ;

7. Prie également le Secrétaire général de poursuivre son étude des propositions d'amélioration des avantages sociaux accordés au personnel travaillant et ayant travaillé pour l'Organisation (assurance maladie et pensions), en consultation avec les représentants du personnel de l'OMT, et
8. Décide d'examiner les propositions du Secrétaire général sur ce sujet à sa quarante-huitième session en 1994.

.....

CE/DEC/10(XLVI)

Membres affiliés

a) Rapport du Président

Point 9 a) de l'ordre du jour
(document A/10/9)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport du Président des Membres affiliés sur les activités des Membres affiliés depuis la neuvième session de l'Assemblée générale,

1. Remercie le Président des Membres affiliés pour son rapport, et
2. Exprime sa satisfaction devant l'importante augmentation des activités des Membres affiliés, rendue possible notamment par la mise en place du Bureau d'appui régional des Membres affiliés pour les Amériques.

.....

CE/DEC/11 (XLVI)

Membres affiliés

**b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures
à la qualité de Membre affilié**

Point 9 b) de l'ordre du jour
(document CE/46/9 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport de son Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié qui s'est réuni le 1er octobre 1993,

1. Fait siennes les recommandations du Comité, et
2. Décide de soumettre à la dixième session de l'Assemblée générale les candidatures à la qualité de Membre affilié énoncées ci-après :
 1. Aéroports de Montréal (Canada)
 2. Asociación de Mayoristas de Viajes Españolas (AMAVE)
 3. Asociación Industrial Hotelera Gastronómica del Paraguay
 4. Asociación Nacional de Estaciones Termales (Espagne)
 5. Bali Hotel and Tourism Training Institute (Indonésie)
 6. Bandung Hotel and Tourism Training Institute (Indonésie)
 7. Belintourist Joint Stock Company (Biélorus)
 8. Catering and Tourism Training Institute (Ethiopie)
 9. Centre for Hotel and Tourism Management, University of the West Indies (Bahamas)
 10. CISET-International Center of Studies on the Tourist Economy (Italie)
 11. Comité régional du tourisme Midi-Pyrénées (France)
 12. Comité régional du tourisme Riviera Côte d'Azur (France)
 13. Confederación de Cámaras Nacionales de Comercio, Servicios y Turismo (Mexique)
 14. Corporate Location (Royaume-Uni)
 15. Dublin Institute of Technology, College of Catering (Irlande)
 16. Empresas Barceló (Espagne)
 17. Escuela de Turismo de Asturias (Espagne)
 18. Escuela de Turismo Vox (Espagne)
 19. Escuela Oficial de Turismo (Espagne)
 20. Escuela Oficial de Turismo de Canarias (Espagne)

21. Escuela Superior de Hostelería y Turismo (Espagne)
22. Grupo Gargallo Hoteles (Espagne)
23. Haaga Instituutti, School of Hotel, Restaurant and Tourism Management (Finlande)
24. Hoteles Escuela de Canarias, S.A. (Espagne)
25. Institute of Hotel and Tourism Management (Inde)
26. Institut de management hôtelier international (IMHI) (France)
27. International Hotel and Tourism Institute of St.Kitts
28. Interval International (Etats-Unis d'Amérique)
29. Istituto Superiore Europeo di Studi Turistici (Italie)
30. IUP-ESTHUA, Etudes supérieures de tourisme et d'hôtellerie université d'Angers (France)
31. Kerala Tourism Development Corporation Ltd. (Inde)
32. Keroul (Canada)
33. Majestic Tours (Pérou)
34. Norsk Hotellhogskole, The Norwegian College of Hotel Management
35. Northern Arizona University, School of Hotel and Restaurant Management (Etats-Unis d'Amérique)
36. Northern Territory University, Faculty of Business (Australie)
37. Paradores de Turismo de España, S.A.
38. Resort Condominiums International, Inc. (Etats-Unis d'Amérique)
39. Secretaria de Turismo de Río de Janeiro (Brésil)
40. Società Incremento Turistico Alberghiero Valdostano-SITAV (Italie)
41. THR-Asesores en Turismo, Hotelería y Recreación S.A. (Espagne)
42. Tourism Organization of the Baltic States
43. Universidad de Granada, Instituto de Desarrollo Regional (Espagne)
44. Université du Québec à Montréal (Canada)
45. University of Minnesota - Tourism Centre (Etats-Unis d'Amérique)
46. University of Queensland, Department of Business Studies (Australie)

.....

CE/DEC/12 (XLVI)

**Candidatures aux postes de Commissaires aux comptes
pour la période 1994-1995**

Point 10 de l'ordre du jour
(document CE/46/10)

Le Conseil exécutif,

Eu égard aux dispositions de l'article 12 g) des Statuts de l'Organisation et de l'article 15 du Règlement financier,

Ayant reconnu le travail efficace des Commissaires aux comptes, Bangladesh et Espagne, désignés pour le présent biennium 1992-1993,

Ayant examiné les candidatures présentées,

Recommande à l'Assemblée générale de nommer l'Espagne et Sri Lanka Commissaires aux comptes pour la période financière 1994-1995.

.....

CE/DEC/13 (XLVI)

**Journée mondiale du tourisme : célébration en 1991 et 1992
et thèmes à proposer à l'Assemblée générale pour 1994-1995**

Point 11 de l'ordre du jour
(document CE/46/11)

Le Conseil exécutif,

Conscient de l'incidence croissante de la Journée mondiale du tourisme sur l'opinion publique,

1. Exprime sa satisfaction devant le nombre et la qualité des manifestations organisées pour célébrer la Journée mondiale du tourisme en 1992 et 1993, et
2. Décide de proposer à l'Assemblée générale les deux thèmes suivants pour la célébration de la Journée mondiale du tourisme en 1994 et 1995 :

1994 : **Qualité du personnel, qualité du tourisme**

1995 : **L'OMT - Vingt ans d'action au service du tourisme mondial**

.....

CE/DEC/14 (XLVI)

Rapport du Conseil exécutif à l'Assemblée générale

Point 12 de l'ordre du jour
(document A/10/8)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné son projet de rapport tel que préparé par le Secrétaire général en vue de sa soumission à l'Assemblée générale, conformément aux articles 19 a) et 20 des Statuts,

1. Adopte ce rapport, et
2. Prie son Président de présenter ledit rapport à la session de l'Assemblée et d'informer l'Assemblée des principales décisions adoptées à la présente session du Conseil.

.....

CE/DEC/15 (XLVI)

**Lieu et date de la quarante-septième session
du Conseil**

Point 13 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif

Décide de tenir sa quarante-septième session à Bali après la clôture de la dixième session de l'Assemblée.

.....

CE/DEC/16 (XLVI)

Motion de remerciements du Conseil au Président

Le Conseil exécutif,

Conscient de ce que le mandat de son Président, M. Pierre Souman, Ministre du tourisme du Cameroun, arrive à sa fin,

1. Exprime sa profonde reconnaissance à M. Souman pour la compétence avec laquelle il a présidé les séances du Conseil, et
2. Rappelle que, sous la présidence de M. Souman, ont été prises des décisions capitales pour l'avenir de l'Organisation et qu'un nombre record de nouvelles candidatures à la qualité de Membre a été reçu pendant cette période.

4. Liste de participants

Etaient présents à la quarante-sixième session du Conseil exécutif :

1. Les délégués des Membres du Conseil ci-après : Argentine, Cameroun, Canada, Chine, Egypte, Finlande, Gabon, Grèce, Lesotho, Maroc, Nigéria, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Turquie et l'Espagne en tant que Membre privilégié.
2. Les représentants des Etats Membres suivants : Allemagne, Autriche, Bangladesh, Chypre, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Indonésie, Israël, Jamaïque, Japon, Kenya, Liban, Mexique, Pakistan, République Slovaque, Roumanie, Royaume du Cambodge, Suisse et Venezuela.
3. Les représentants du candidat à la qualité de Membre effectif : Ouzbékistan.
4. Les Présidents des commissions régionales : Asie de l'Est et le Pacifique (Indonésie), Europe (Suisse) et Moyen-Orient (Egypte).
5. Le Président du Comité du budget et des finances (France).
6. Le Président du Comité technique du programme et de la coordination (Venezuela).